

# Comment planifier sa succession?



Planifier sa succession, c'est un geste d'amour envers ses proches. Quand tout est en ordre, vous leur offrez un peu plus de tranquillité d'esprit.

- 1 Définissez vos objectifs.**  
Comment souhaitez-vous protéger vos proches après votre décès?
- 2 Faites le portrait détaillé de votre situation.** Faites l'inventaire de vos biens et rassemblez vos documents, comme vos relevés bancaires. Révisez le tout si votre situation change (divorce, nouvelle union, achat ou vente d'une propriété, arrivée d'un enfant, etc.)
- 3 Choisissez les personnes qui feront respecter vos volontés** et dites leur où se trouvent vos documents.
- 4 Rédigez votre testament.** Les successions avec testament sont souvent plus simples et rapides à régler. Un testament notarié permet d'éviter une étape: l'homologation (et les frais que ça représente).
- 5 Souscrivez une assurance-vie au besoin.**  
Elle est non imposable et elle peut servir à payer l'impôt ou les frais funéraires. N'oubliez pas qu'il y a des impôts à prévoir au moment du décès et parfois des frais à payer (qui varient selon la province).
- 6 Révisez le tout.** Vous pouvez faire appel à des professionnels pour vérifier que tout est en ordre.

Quoi d'autre? N'oubliez pas de penser aux éléments suivants:

- **Préarrangements funéraires**
- **Don d'organes et de tissus**
- **Mandat de protection** (vos volontés dans le cas d'une incapacité à consentir à des soins)

**Offrez cette tranquillité d'esprit à ceux que vous aimez.  
Pour vos questions, on est là.  
[bnc.ca/conseil](https://bnc.ca/conseil)**